

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

PICARDIE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 4 du 3 mai 2005 - 2 pages

Pomme de Terre

Phénologie

Les plantations se sont étalées depuis la fin du mois de mars selon le type de production et les secteurs.
Les levées sont en cours dans les secteurs les plus avancés (principalement sur variétés féculières). A la faveur de températures favorables, elles vont se poursuivre dans les jours à venir.

Mildiou

Situation sanitaire

Lors d'une première prospection, on recense des tas de déchets non gérés dans les communes de Vauvillers, Lihons, Villers Bretonneux, Harbonnières, Belloy en Santerre, Barleux, Flaucourt, Bouchavesnes-Bergen, Templeux la Fosse, Maurepas, Hardecourt aux bois, Venette (ouest Compiègne), Dernancourt. D'autres prospections sont prévues afin de suivre l'évolution de ces tas de déchets et d'en recenser sur d'autres secteurs.

Certains tas de déchets présentent une végétation déjà bien développée. D'autres viennent d'être sortis ou vont l'être prochainement.

Sur le quart de ces tas de déchets, on trouve déjà du mildiou bien sporulant.
Il devient donc urgent de gérer ces tas de déchets.

Mettre en oeuvre une gestion efficace des tas de déchets

Le raisonnement de la lutte contre le mildiou s'appuie sur une prophylaxie efficace. Dans le cas présent, il est important de surveiller et de détruire les tas de déchets (voir tableau page suivante).

Le coin des modèles

D'après notre modèle Guntz-Divoux, la 3ème génération est en cours sur les stations d'Attilly, Ebouleau, Marcelcave et Villers Bocage. Sur les autres stations de la région, on enregistre seulement la deuxième.

Préconisations

Gérer vos tas de déchets.
Pas d'intervention fongicide à prévoir en parcelle d'ici notre prochain bulletin.

Gérer vos tas de déchets
Mildiou : Taches sporulantes sur tas de déchets : <u>Détruisez-les</u>

Aucune intervention fongicide sur les premières levées de pomme de terre

**Ministère de l'Agriculture
Service Régional de la Protection des Végétaux**

Allée de la Croix Rompue
518, rue St Fuscien
80092 AMIENS
CEDEX 3
Tél : 03.22.33.55.97
Fax : 03.22.33.55.56
E-mail : srpv.draf-picardie@agriculture.gouv.fr
Notre site : www.srpv-picardie.com

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Picardie par délégation (art. L252-1 à L252-5 du Code Rural).

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles d'AMIENS
Directeur gérant : Christophe MARTINET
Publication periodique
C.P.P.A.P n°1823AD
ISSN n°07576609

Tarif Courrier 62 €
Tarif Fax 59€
Tarif E-mail 57 €





EVITER LA DISSEMINATION DE LA MALADIE DANS LA NATURE PAR UNE BONNE GESTION DES ECARTS DE TRIAGE ET DES RESIDUS DE CULTURE

Choix judicieux du lieu de stockage	**Eviter** : - l'écoulement des jus vers les fossés, les points d'eau de surface ou la nappe - les nuisances, odeurs et développement des insectes près des habitations - les dépôts dans les périmètres de protection des captages d'eau.

METTRE EN OEUVRE UNE GESTION EFFICACE DES TAS DE DECHETS	
A la chaux vive, s'il y a beaucoup de tubercules et un risque d'écoulement de jus	**Pose d'une bâche plastique lorsqu'il y a principalement de la terre (écart de triage)**
Méthode : - mélanger la chaux aux pommes de terre à la dose de 10 % du tonnage à traiter - éviter l'écoulement des jus par la réalisation d'une ceinture de rétention autour du silo - se protéger lors de l'application de la chaux par le port d'un masque, de lunettes, de gants,…	Méthode: -Recouvrir le tas de déchets d'une bâche de type ensilage avant l'apparition de la végétation. La bâche doit être en bonne état et maintenue au sol (terre, lestage mobile,…)
Ne pas épandre les déchets sur les parcelles cultivées et jachères après le mois de février. La destruction des tubercules par le gel est plus difficile	